

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
(R.C.)**

**FOURNITURE DE MOBILIER DANS LE CADRE DU  
REAMENAGEMENT DU SIEGE DE GRAND PARIS  
AMENAGEMENT**

**Date limite de remise des offres : 17 février 2025 à 12h00**

## Sommaire

<b>Article 1 – Objet de la consultation .....</b>	<b>3</b>
<b>Article 2 - Décomposition en lots .....</b>	<b>3</b>
<b>Article 3 - Variantes, Options, Sous traitance .....</b>	<b>4</b>
<b>Article 4 - Durée des marchés .....</b>	<b>4</b>
<b>Article 5 - Contenu du dossier de consultation des entreprises .....</b>	<b>4</b>
<b>Article 6 - Téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE).....</b>	<b>4</b>
<b>Article 7 - Modalités de présentation en groupement .....</b>	<b>4</b>
<b>Article 8 - Justificatifs de la candidature .....</b>	<b>5</b>
<b>Article 9 - Pièces à remettre par le candidat au titre de son offre .....</b>	<b>6</b>
<b><u>Article 10 -Jugement des offres</u> .....</b>	<b>9</b>
<b>Article 11 - Modalité de remise des offres .....</b>	<b>9</b>
<b>Article 12 - Négociation .....</b>	<b>10</b>
<b>Article 13 - Renseignements complémentaires .....</b>	<b>10</b>

**Article 1 – Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet l'acquisition de mobiliers dans le cadre du réaménagement du siège de Grand Paris Aménagement.

**Acheteur :**

Les prestations sont réalisées pour l'acheteur Grand Paris Aménagement, représenté par Stéphan de Faÿ Monsieur le Directeur Général.

Adresse et coordonnées :

Grand Paris Aménagement

CS 10052

11 rue de Cambrai

Paris Cedex 19

75945

Téléphone : 01 40 04 66 00

Courriel : [serviceachats@grandparisamenagement.fr](mailto:serviceachats@grandparisamenagement.fr)

Site internet : <https://www.grandparisamenagement.fr/>

**Article 2 - Décomposition en lots**

La présente consultation est décomposée en 2 lots comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant maximum en € HT</b>
<b>1</b>	<b>Mobilier de bureau pour les espaces collectifs, salles de réunion, espaces d'accueil, de détente, de repas (hors électroménager) et d'échanges Reconditionné</b>	<b>135 000</b>
<b>2</b>	<b>Mobilier de bureau pour les espaces collectifs, salles de réunion, espaces d'accueil, de détente, de repas (hors électroménager) et d'échanges Neuf</b>	<b>65 000</b>

**Il n'y a pas de montant minimum.**

Les fournitures de chaque lot seront réglées par émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins.

**Multi-attribution concernant le lot 1 Mobilier de bureau Reconditionné :**

Sous réserve de disposer d'un nombre suffisant d'offres, le contrat sera attribué à **4** opérateurs.

Un candidat pourra être déclaré attributaire des deux lots.

**Le lot 2 Mobilier de bureau Neuf** est quant à lui mono-attributaire.

**Article 3 - Variantes, Options, Sous traitance****a) Variantes**

**Les variantes ne sont pas autorisées.**

**b) Options**

Les présents marchés ne font pas l'objet de prestations supplémentaires éventuelles ni de tranches optionnelles.

**c) Sous-traitance**

Dans le respect des dispositions des articles L.2193-1 et suivants du Code, la sous-traitance est autorisée dans le cadre du présent marché uniquement pour les prestations de livraison des fournitures et d'installation.

**Article 4 - Durée des marchés**

L'accord-cadre prend effet à compter de sa notification aux titulaires pour une durée de deux ans.

**Article 5 - Contenu du dossier de consultation des entreprises**

Le Dossier de Consultation des Entreprises (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation ;
- Les documents DC1 et DC2 (requis au titre de la candidature), ces documents peuvent être remplacés par un Document Unique de Marché Européen (DUME) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- L'Acte d'Engagement par lot ;
- Un DQE par lot.

**Article 6 - Téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE)**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

**Article 7 - Modalités de présentation en groupement**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Toutefois, en cas de groupement conjoint le mandataire devra être solidaire.

Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les copies de sauvegarde doivent être adressées à : [serviceachats@grandparisamenagement.fr](mailto:serviceachats@grandparisamenagement.fr)

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à

Grand Paris Aménagement  
11 rue de Cambrai - Bâtiment 033  
Cedex 19 75945 PARIS  
FOURNITURE DE MOBILIER DANS LE  
CADRE DU REAMENAGEMENT DU SIEGE  
DE GRAND PARIS AMENAGEMENT  
Lot n° XXXXXXXX (à compléter par le candidat)  
**NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE**  
Candidat .....

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique. **Toutefois, il est vivement recommandé de soumettre l'offre signée.**

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

**Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.**

## **Article 8 - Justificatifs de la candidature**

### **1) Liste des pièces à fournir**

*Au titre de l'article R. 2143-3 du Code, le candidat remettra :*

#### **a) Situation juridique (DC1) :**

Un DC1, ou une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

#### **b) Capacité financière (DC2) :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat réalisé au cours des trois derniers exercices. La capacité financière du candidat pourra être prouvée par tout autre moyen équivalent.

#### **c) Références professionnelles et capacité technique (à annexer au DC2) :**

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat ;

- Présentation d'une liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé. La liste précitée doit attester de la capacité du candidat à exécuter des prestations de même nature que celles objet du présent marché.

**Le défaut de transmission de l'un des documents susmentionnés  
pourra entraîner le rejet de la candidature**

**Afin de faciliter la présente démarche, les documents « DC1 » et « DC2 »  
sont mis à disposition au sein du Dossier de Consultation des Entreprises.  
Lesdits documents sont un condensé des informations demandées ci-dessus.**

**Article 9 - Pièces à remettre par le candidat au titre de son offre**

- L'Acte d'engagement (AE) propre à chaque lot, dûment complété ;
- Le DQE dûment complété (un par lot) ;
- Le mémoire technique contenu les éléments permettant d'apprécier les éléments suivants :

**Concernant le Lot 1 :**

- **Diversité des produits proposés :** tout document, outil ou lien hypertexte permettant d'apprécier la diversité des produits que peut proposer chaque candidat. Ce document ou outil pourra être, en particulier, un catalogue des produits actuellement disponibles et/ou des exemples de commandes passées pour des mobiliers correspondant au marché.
- **Modalités de traitement, de suivi des commandes, des réclamations ainsi que les modalités de garanties et de réparation.**
- **Modalités de reconditionnement, de livraison et d'installation du mobilier.**
- **Modalités de stockage.**

**Concernant le Lot 2 :**

- **Diversité des produits proposés :** tout document, outil ou lien hypertexte permettant d'apprécier la diversité des produits que peut proposer chaque candidat. Ce document ou outil pourra être, en particulier, un catalogue des produits actuellement disponibles et/ou des exemples de commandes passées pour des mobiliers correspondant au marché.
- **Modalités de traitement, de suivi des commandes, des réclamations ainsi que les modalités de garanties et de réparation.**
- **Modalités de livraison et d'installation du mobilier.**
- **Prise en compte d'objectifs de développement durable.**

## **Article 10 – Jugement des offres**

Conformément à l'article R.2152-2 du Code, dans le cas où une ou plusieurs offres se révéleraient irrégulières, Grand Paris Aménagement pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser leur offre dans un délai approprié, à condition que ces offres ne soient pas anormalement basses. La régularisation ne pourra avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

Seules les offres régulières pourront être analysées et classées.

Conformément aux dispositions des articles R.2152-7 et R.2152-12 du Code, le jugement des offres sera effectué au moyen des critères énoncés ci-dessous avec application d'un système de pondération :

### **1/ Prix – 50%**

Le critère Prix sera apprécié à partir du montant figurant au DQE de la manière suivante :

Le candidat qui proposera le prix DQE le bas se verra attribuer la note de 50.

Pour les autres candidats il sera fait application de la formule suivante : (prix le plus bas/prix du candidat) X 50

### **Valeur technique – 50%**

#### **Lot 1**

- **Diversité des produits proposés** analysé au regard de tout document, outil ou lien hypertexte permettant d'apprécier la diversité des produits que peut proposer chaque candidat. Ce document ou outil pourra être, en particulier, un catalogue des produits actuellement disponibles et/ou des exemples de commandes passées pour des mobiliers correspondant au marché

*Sous-critère noté sur 15.*

- **Modalités de traitement, de suivi des commandes, des réclamations ainsi que les modalités de garanties et de réparation.**

*Sous-critère noté sur 10.*

- **Modalités de reconditionnement, de livraison et d'installation du mobilier,** analysés au regard des moyens humains et matériels mis en œuvre pour permettre une installation dans les délais des phases de travaux.

*Sous-critère noté sur 15.*

- **Modalités de stockage** analysées au regard de la possibilité ou non de stocker du mobilier retenu en vue d'une livraison différée adaptée au planning des travaux.

*Sous-critère noté sur 10.*

## **Lot 2**

- **Diversité des produits proposés** analysé au regard de tout document, outil ou lien hypertexte permettant d'apprécier la diversité des produits que peut proposer chaque candidat. Ce document ou outil pourra être, en particulier, un catalogue des produits actuellement disponibles et/ou des exemples de commandes passées pour des mobiliers correspondant au marché.

*Sous-critère noté sur 15.*

- **Modalités de traitement, de suivi des commandes, des réclamations ainsi que les modalités de garanties et de réparation.**

*Sous-critère noté sur 15.*

- **Modalités de livraison et d'installation du mobilier**, analysés au regard des moyens humains et matériels mis en œuvre pour permettre une installation dans les délais des phases de travaux.

*Sous-critère noté sur 15.*

- **Prise en compte d'objectifs de développement durable 5** analysé en termes de matériaux utilisés, de modalités de recyclage des mobiliers et des emballages, de modalités de transport et/ou toute autre mesure que le candidat entend prendre concernant le développement durable dans le cadre de l'exécution du marché.

*Sous-critère noté sur 5.*

Comme mentionné précédemment le lot 1 est un accord-cadre multi-attributaires (4 attributaires maximum) et le lot 2 mono-attributaire.



## **Article 11 – Modalités de remise des offres**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : [https://www.marches-publics.gouv.fr/..](https://www.marches-publics.gouv.fr/)

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à : [ServiceAchats@grandparisamenagement.fr](mailto:ServiceAchats@grandparisamenagement.fr)

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en

recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

### **Article 12 - Négociation**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 5 offres les mieux classées (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (entretien, téléphone, courriel,...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Le délai de validité des offres est fixé à **4 mois**. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **Article 13 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.